

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°040/2024

Autorisant le stationnement d'une benne au 61 rue de la Fontaine Sarrazin à Crégy-lès-Meaux

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-17, L 2213-1, L 2213-6 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la Route

Vu le code de la voirie routière,

Vu les lois et instructions sur les voiries publiques,

Vu le code pénal

Vu le Règlement Sanitaire Départemental,

Vu la délibération n°8-082-04/2023 du 11/04/2023 fixant les redevances d'occupation du domaine public.

Vu la demande d'occupation du domaine public formulée par l'entreprise SARL MC – 29 rue Albert Moreau 77000 MELUN.

ARRETE

Article 1 : Du 11/04/2024 au 03/05/2024, une benne est autorisée à s'installer au 61 rue de la Fontaine Sarrazin à Crégy-lès-Meaux.

Article 2 : En aucun cas, les installations ne doivent empiéter sur le passage de sécurité pour les véhicules de secours. Les installations doivent veiller à laisser un passage pour les piétons et les automobilistes.

Article 3 : La présente autorisation est accordée à titre personnel. Elle ne peut être ni cédée, ni louée, ni prêtée. La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

Article 4 : Le bénéficiaire s'acquittera d'une somme de soixante euros (120 euros) à la trésorerie publique de Meaux.

Article 5 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur le directeur des services techniques
- Et notifiée à l'entreprise SARL MC

Fait à Crégy-lès-Meaux le 11/04/2024

Pour le Maire, et par délégation

M. Patrick GUERET,

Conseiller municipal

